



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 08 novembre à 18h30, les membres du conseil municipal de la commune de TREBONS SUR LA GRASSE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur John STEIMER, le Maire.

**Président** : M. John STEIMER.

**Présents** : MM. Hervé RAMONDA, Didier LAURENS, Sébastien NEROCAN, Jean ARHAINX, Mmes Angéla CALMONT, Sandrine RAMPLOU, Muriel CAZENEUVE, Elodie BROQUET, Karine LEYDIER.

**Absent excusé** : MM. Hervé ROQUES

**Secrétaire de séance** : Mme Angéla CALMONT

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 10

**Un scrutin a eu lieu, a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire** : Mme Angéla CALMONT

**Ouverture de la séance à 18h40.**

**Ordre du jour**

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 octobre 2022 a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

**Délibération n°28-2022 portant sur la modification des statuts de la communauté de communes des Terres du Lauragais** : Monsieur le Maire donne lecture des statuts de la communauté de communes.

**Pièce-jointe** : délibération DL2022-121 modification statutaire de la CCTDL.

Conformément à l'article 5211-20 du CGCT, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les modifications proposées. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Monsieur le Maire rappelle les conditions de majorité requises :

- Les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci
- La moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population.

Il est donc demandé aujourd'hui au conseil municipal de se prononcer sur la modification des statuts de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette proposition.

• La vérification annuelle des extincteurs a été faite sur la commune le 28 octobre 2022, 4 extincteurs sont à changer.

L'entreprise S.O.I propose un devis pour le remplacement des 4 extincteurs pour un montant de 330,08 € HT soit 396,10 € TTC.

Le conseil municipal valide et autorise Monsieur le Maire à signer le devis pour changer les 4 extincteurs.

- Point sur le procès-verbal du conseil de l'école en date du 18 octobre 2022 : les travaux demandés ont été faits. Deux ordinateurs portables ont été demandés par les enseignantes. Le conseil municipal prévoit cet achat au budget 2023.
- Organisation de la fête locale : le samedi 12 novembre 2022 à 16h30, messe suivie par la cérémonie aux monuments aux morts. L'apéritif sera offert par la municipalité au foyer rural.

**Questions diverses :**

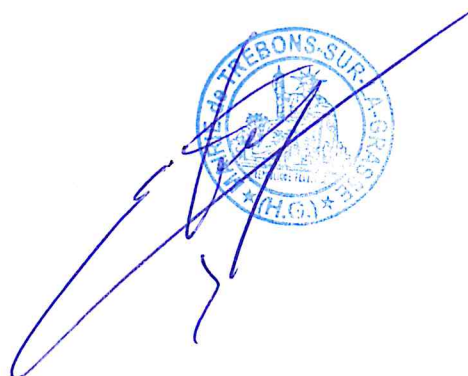
- Le SDEHG lance un appel à candidatures en faveur du développement de l'autoconsommation individuelle à partir d'ombrières photovoltaïques. La commune candidate pour ce projet.
- Rappel : M Didier LAURENS est le représentant de la commission de sécurité de la commune.
- Deux devis ont été présentés pour la lasure des volets de la salle des fêtes ainsi que l'achat d'une ponceuse. Le conseil municipal valide les devis pour la somme de 524,70 € TTC.
- Le mur du cimetière s'affaisse, des travaux seront prévus afin de le réparer.
- La commission communication doit se réunir pour le bulletin municipal, le jeudi 24 novembre 2022.

**Clôture de séance à 21h15.**

Le Maire certifie que le compte rendu a été affiché sur le site internet de la Mairie le 15 novembre 2022.

Le secrétaire de séance.

Mme Angéla CALMONT



The stamp is circular and contains the text "HEBONS-SUR-AY" at the top, "LE 15 NOVEMBRE 2022" at the bottom, and "M. LAURENS" in the center. It also features a central emblem and two stars on either side.